

***Le Président***

Poitiers, le 08 mars 2023

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, qui se tiendra le :

***Vendredi 31 mars 2023 à 9 heures***

dans la salle de Conférence du siège social de la Caisse Régionale, 18 rue Salvador Allende à Poitiers (86000) (accueil élargement à partir de 08h30).

***Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :***

1. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation de CCI ;
2. Pouvoirs pour accomplissement de formalités.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire sera suivie d'une **Assemblée Générale Ordinaire**, le :

***Vendredi 31 mars 2023 à 10 heures***

dans la salle de conférence du siège social de la Caisse Régionale, 18 rue Salvador Allende à Poitiers (86000).

***Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :***

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur la gouvernance, et des rapports des Commissaires aux comptes ;
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus aux administrateurs ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Approbation des comptes globalisés de la Caisse régionale et de ses Caisses locales affiliées de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
5. Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
6. Approbation des conventions réglementées ;
7. Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales ;
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation de l'intérêt aux parts sociales, de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés ;
9. Renouvellement partiel du Conseil d'administration ;

10. Désignation d'un réviseur coopératif titulaire et d'un réviseur coopératif suppléant
11. Autorisation à l'effet d'opérer sur les Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse régionale ;
12. Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités compensatrices de temps passé des administrateurs au titre de l'exercice 2023 en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée ;
13. Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnisations de toutes natures versées durant l'exercice 2022 au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse ;
14. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

***Renouvellement partiel du Conseil d'Administration : sièges à pourvoir : 6***

Administrateurs(trices) sortant(e)s rééligibles :

Mme Véronique BEJAUD, M. Gérard DESNOE, Mme Nadine NASSERON, M. Charly COUTOUIT, Mme Hélène PLOU-VALLEE, Mme Aurélie ROCHER.

Vous trouverez l'ensemble des informations préparatoires aux Assemblées Générales dont le texte des résolutions et les comptes de l'exercice 2022 sur la page des informations réglementées du site internet de la Caisse Régionale 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Tout sociétaire peut jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents ou en prendre connaissance au siège social, 18 rue Salvador Allende, POITIERS, pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président du Conseil d'Administration,



**Odet TRIQUET**